



CANAL
SEINE-NORD
EUROPE

Vendredi 13 septembre 2024

INFO TRAVAUX

COMPIÉGNOIS-NOYONNAIS

#LECANALAVANCE

SEPT. 2024 – MARS 2025 POURSUITE DES DÉBOISEMENTS ET DÉBROUSSAILLAGES POUR LE SECTEUR 1

De quoi s'agit-il ?

Le long du tracé du Canal Seine-Nord Europe, la libération des emprises se poursuit en vue des prochains travaux entre Compiègne et Passel. Une **nouvelle campagne de déboisement et de débroussaillage** aura lieu à partir de mi-septembre.

Où et quand se passent les travaux ?

Pour la campagne 2024-2025, les opérations de déboisement et de débroussaillage se déroulent **sur l'ensemble du tracé dans le Compiégnois**.

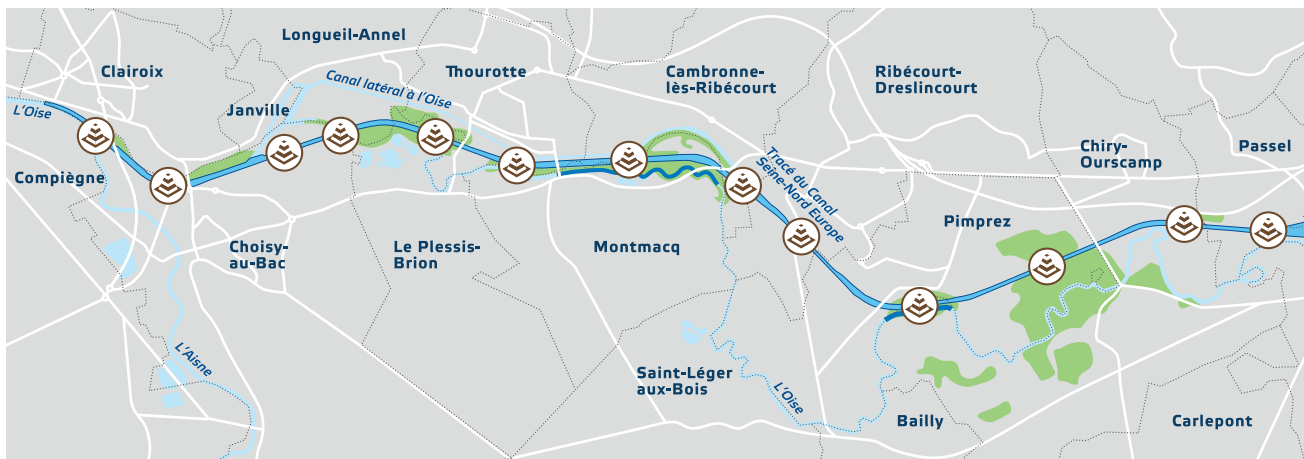
Le débroussaillage concerne principalement les zones qui ont été déboisées les années précédentes afin d'entretenir les parcelles et leurs accès en amont des travaux.

Les travaux interviendront **entre septembre 2024 et mars 2025, du lundi au vendredi de 8h à 18h***, sauf exception dûment autorisée. L'ensemble des interventions est représenté sur le plan au dos.

Comment se déroulent ces opérations ?

Conformément aux prescriptions de l'arrêté d'autorisation environnementale du secteur 1, les déboisements et le débroussaillage sont organisés **hors période de nidification et d'enjeu écologique**. Une fois coupé, le bois peut rester quelques temps sur place, avant d'être ramassé puis valorisé en « bois énergie » par les entreprises en charge des travaux.

* Sous réserve des conditions météorologiques et des aléas de chantier.



Travaux de déboisement et/ou débroussaillage



Zones de compensation écologique

Le saviez-vous ?

Les campagnes de déboisement du Canal s'inscrivent dans la démarche ERC (éviter – réduire – compenser) qui encadre le projet en prenant en compte les impacts sur la faune et la flore. Des mesures compensatoires sont mises en œuvre pour préserver la biodiversité locale et, à terme, l'optimiser. **424 ha d'aménagements compensatoires** sont prévus dans le Compiégnois dont **plus de 150 ha déjà réalisés** depuis 2017 (zones humides, boisements, mares, haies...).



1



2



3



4

Exemples de mesures de réduction

- 1 Inspection d'un arbre-gîte, encadrée par l'écologue.
- 2 Tas de pierre servant d'abri aux reptiles comme le lézard des murailles et le lézard vivipare.
- 3 Pêche de sauvegarde menée aux abords du chantier à Montmacq.

Exemple de mesure de compensation

- 4 Plantation d'arbres à Chiry-Ourscamp.



Partenaires financiers



Cofinancé par
l'Union européenne



SOCIÉTÉ
DU CANAL
SEINE-NORD
EUROPE

RESTONS
CONNECTÉS

compiegnois.noyonnais@scsne.fr



www.canal-seine-nord-europe.fr

